



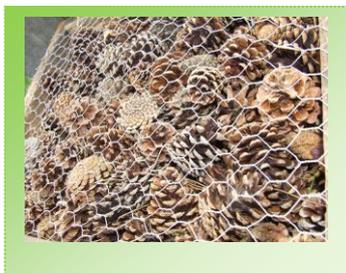
# NADAILLAC

*Villes et Villages  
Fleuris*

LABEL DE QUALITÉ DE VIE



**BULLETIN MUNICIPAL**  
**N° 20 – 2019**



# RÉCOMPENSÉS POUR VOS EFFORTS

*L'initiation auprès des enfants des écoles au principe de respect de l'environnement avait commencé au préalable pendant le temps scolaire pour se poursuivre les vendredi 6 et samedi 7 avril derniers. Ces journées ont été un moment de partage et de convivialité pour notre commune.*

*Une conférence contée et dansée sur le thème du jardinage sans pesticide avait enchanté le public présent, petits et grands le vendredi après-midi. Le samedi, dès 10 heures, la population se regroupait à la salle des fêtes pour un troc de plantes, la construction d'une cabane à insectes et la plantation de fleurs en pied de murs, arbres à divers endroits du bourg. Tout ceci autour d'une exposition riche et ludique sur la substitution des produits phytosanitaires.*

*Sans oublier la traditionnelle pause du midi permettant de se rassembler autour d'un repas offert par la municipalité.*

*Tous ces efforts ont été récompensés par un jury délégué par la Direction du Pôle Paysage et Espaces verts du conseil départemental ; notre commune a obtenu le 2<sup>ème</sup> prix des Villes et Villages Fleuris dans la catégorie des communes de moins de 1000 habitants.*

*Nous vous remercions pour votre implication dans la joie et la bonne humeur sans oublier Caroline Chabaud représentant l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'Association Les Enfants du Pays de Beleyrne sans qui cette animation n'aurait pas eu la même attractivité.*



## *Le mot du Maire*

*Chers concitoyens,*

*Nous voici engagés dans une nouvelle année où convivialité et vœux marquent cette tradition du nouvel an. L'équipe municipale et moi-même vous adressons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, que 2019 vous apporte ainsi qu'à vos familles et tous ceux qui vous sont chers, joie, sérénité, bonheur et surtout la santé.*

*Je n'oublierai pas les personnes seules, souffrantes ou les familles ayant perdu un des leurs et qui n'ont pu partager ces moments de fêtes et de joie. Je leur adresse mon total soutien dans ces moments de peine.*

*J'ai une pensée toute particulière pour Monsieur Veysset, maire de notre commune pendant près de cinquante ans, qui nous a quitté le 10 octobre dernier. Au nom du conseil municipal, mais aussi de toutes celles et ceux qui ont travaillé avec lui durant ce long engagement, j'exprime ma profonde gratitude ainsi qu'une amitié indéfectible envers sa famille.*

*2018 a été l'année d'importants travaux d'aménagement du centre bourg (3<sup>ème</sup> tranche, phase 1) comme nous nous y étions engagés lors des dernières élections municipales. Je tiens à remercier le bureau d'études et les différentes entreprises qui ont participé à ce chantier pour leurs compétences, la qualité de leur travail ainsi que le respect des délais d'exécution que nous nous étions fixés.*

*Ces travaux d'aménagement, la transformation des anciens vestiaires du stade en une salle des associations, la construction du columbarium ainsi que l'entretien de notre voirie communale ont été possibles grâce aux participations financières de l'Etat, du conseil départemental, d'un emprunt mais également à l'aide de nos fonds propres.*

*Malgré l'ensemble de ces réalisations, nous n'avons pas augmenté nos taux d'imposition communaux. En effet, nous sommes particulièrement attentifs et réceptifs au pouvoir d'achat des familles dont certaines éprouvent des difficultés financières grandissantes.*

*Comme l'ensemble des communes de notre pays, nous n'échappons pas à la baisse des dotations de l'Etat. Nous devons donc être très vigilants concernant nos dépenses d'investissement mais également de fonctionnement.*

*Cependant, grâce à nos efforts de gestion mais également à nos investissements antérieurs, nous devrions, dans le courant de cette année, pouvoir terminer l'aménagement de notre bourg (phase 2). Nadaillac est très reconnu et apprécié pour l'architecture de son village, cette troisième tranche, après les deux premières réalisées par mes prédécesseurs, Jean Veysset et François Veyssière, finalisera cette opération débutée il y a 20 ans.*

*2019 est la dernière année civile du mandat d'élus que vous nous avez confié en 2014 ; pour cette raison, le bulletin municipal ne paraîtra pas en 2020, année du renouvellement d'un nouveau conseil municipal.*

*Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter la bienvenue dans notre commune aux habitants qui se sont installés l'année passée et qui s'installeront durant l'année 2019.*

*Je remercie l'équipe municipale ainsi que l'ensemble du personnel communal pour leur investissement, leur disponibilité et leur écoute. Ensemble, nous continuerons à apporter le meilleur service public possible malgré un contexte financier plus difficile.*

*Je remercie également tous les responsables et bénévoles du monde associatif, tous les acteurs qui investissent leur énergie et leur temps pour la vie de Nadaillac.*

*Bonne année*

*Le Maire,  
Jean Claude Veyssière*

# De 2018 vers 2019

## AMENAGEMENT DU BOURG

Les travaux d'aménagement du bourg qui faisaient partie de notre projet essentiel de mandat sont en cours de réalisation.

La phase 1 concernant la rue de la mairie, la rue noire et la rue de la république est à ce jour terminée. Les lignes électriques téléphoniques et éclairage public ont été enfouies.

Le réseau d'adduction d'eau potable a été entièrement renouvelé. Cette opération (phase 1) qui représente l'investissement le plus lourd s'est déroulée de façon satisfaisante dans les délais prévus.

La valeur patrimoniale de notre bourg n'en est qu'enrichie.

Nous remercions les riverains pour la tolérance dont ils ont fait preuve pendant ces six mois de dérangement.



## VOIRIE



Des travaux de point à temps ont été réalisés sur l'ensemble des routes communales à hauteur de 15 000 €, la communauté de communes ayant financé les dépenses concernant les routes d'intérêt communautaire.

Une limitation de vitesse à 30 km/h a été instaurée dans la traversée de notre bourg afin de sécuriser l'accès des usagers aux services publics (groupe scolaire, salle polyvalente, mairie, poste/bibliothèque, commerces). La sécurité de tous en dépend.

## COLOMBARIUM

En 2017, Bruno Leymarie, notre employé municipal a construit la 1ère partie du columbarium.

A ce jour, cinq concessions sont déjà attribuées ; il était donc nécessaire de terminer cette opération. L'espace cinéraire est à ce jour réalisé, treize cavurnes sont donc à la disposition des familles.



## BIBLIOTHEQUE

L'Assemblée Départementale a adopté en février 2016 un nouveau Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP), schéma de développement des bibliothèques de notre territoire. Une nouvelle convention a été signée avec nécessité de mise en œuvre de moyens pour le fonctionnement d'un service de lecture publique de qualité au sein de notre collectivité.

Ainsi, l'amplitude horaire de notre bibliothèque a augmenté avec un accueil calé sur les horaires d'ouverture de La Poste (voir page services communaux) tout en gardant l'ouverture du mercredi après-midi de 14h30 à 17h. Joëlle Richard que nous saluons et remercions pour son bénévolat et Marie-Claude Laval ont suivi une formation et un stage sur plusieurs jours afin de répondre au mieux à vos demandes. N'hésitez pas à vous rapprocher d'elles, elles sauront vous guider dans vos choix.

N'oubliez pas, ce service est gratuit !

## **FIBRE OPTIQUE**

Le 19 juin dernier, l'inauguration du NRA téléphonique équipé de la fibre optique a eu lieu en présence de la Direction Régionale d'Orange, du Président de la Communauté de Communes et de nos administrés.

Le débit ADSL s'est considérablement amélioré ; cette nouvelle technologie qui constitue aujourd'hui une priorité nationale nous évitera de revivre des périodes estivales où la connexion au réseau était pratiquement impossible.

Pour les abonnés qui éprouvent encore des difficultés de connexion ou autres problèmes techniques, il est nécessaire de prendre contact avec leur opérateur afin d'optimiser le débit ou si nécessaire remplacer la live-box.



## **SALLE DES ASSOCIATIONS**

Les travaux d'aménagement de l'ancien vestiaire du stade sont déjà bien avancés. La mairie finance l'achat des matériaux nécessaires à cette restauration et la main d'œuvre est assurée par les bénévoles que nous tenons à remercier pour leur implication. Cette salle sera opérationnelle courant 2019 et mise à disposition de l'ensemble des associations.

## **AMENAGEMENT DU BOURG (phase 2)**

La deuxième phase d'aménagement du bourg « Rue de la Boucherie », seule rue restant à rénover située entre la maison de la Tour de Chanet et la route principale allant à La Raymondie, commencera probablement au début de l'été. Cette opération finalisera la réfection totale de notre centre bourg qui méritait bien cette mise en valeur.

## **BASCULE MUNICIPALE**

Un contrôle technique a été réalisé sur notre bascule municipale située à La Martélie faisant part d'un très mauvais état de l'ensemble du système de pesage. L'investissement nécessaire à la remise en état est aussi important que l'achat d'une bascule neuve ; le conseil municipal a donc pris la décision de sécuriser cet ouvrage, voire de l'aménager mais de le conserver au sein de notre patrimoine communal.

## **SIGNALETIQUE**

Une signalisation de nos services publics (mairie, groupe scolaire bibliothèque...) devra être mise en place dans notre centre bourg comme le règlement le recommande. L'installation de ces panneaux sera faite en concertation avec les habitants du bourg.

## **TELEPHONIE MOBILE**

Notre commune est équipée d'un site mobile situé au stade. Malgré tout, il subsiste encore des zones blanches où il est difficile voire impossible de se connecter à l'aide d'un téléphone portable. Durant la période 2019/2020 un second site devrait être implanté à la limite de notre commune et celle de Borrèze (entre La Raymondie et La Salamonie). Ce nouvel équipement devrait assurer une couverture de qualité sur l'ensemble de notre territoire.

## **PLAQUE DE LA FORET**

La plaque commémorative située au monument de la Forêt, en très mauvais état a été remplacée dans le même esprit que celles du monument aux morts du bourg.

# Etat Civil

Année 2018



## Naissances

LAVAL Adrien né le 07/02/2018

DWORZAK Corentin né le 24/08/2018

GACHON-DAVID Emma née le 21/11/2018

GACHON-DAVID Léa née le 21/11/2018



## Mariages

PROCHASSON Romain et DE WOLF Tiffany le 19/05/2018



## Décès

Mme BOUSQUET Yvonne décédée le 15/02/2018

Mme VERGNE Yvonne décédée le 16/04/2018

Mme MONS Georgette décédée le 01/05/2018

Mr LARNAUDY René décédé le 08/06/2018

Mr JUNKER Christian décédé le 28/06/2018

Mr LABROUE Robert décédé le 05/09/2018

Mr VEYSSET Jean décédé le 10/10/2018

Mme LEYMARIE Paulette décédée le 27/11/2018

Mr MALARD Francis décédé le 05/12/2018

# *Aménagement et Environnement*

## URBANISME

Nous rappelons à l'ensemble de nos administrés qu'il est obligatoire de déposer une déclaration préalable ou permis de construire lorsque l'on réalise des travaux sur des bâtiments existants (exemple : construction ou extension, remplacement de menuiseries, création d'ouverture, réfection de toiture, piscine etc...) et ceci avec encore plus d'exigence quand il s'agit de bâtiments situés dans le périmètre de protection de l'architecture et du patrimoine. Cette zone concerne l'ensemble du bourg et plus ; lors de votre demande d'autorisation en mairie, vous pourrez consulter le plan sur lequel l'architecte des bâtiments de France intervient.

Merci pour votre civisme.

L'urbanisme en 2018 :

- 7 Déclarations préalables (anciennes déclarations de travaux)
- 15 Certificats d'urbanisme A et B
- 8 Permis de construire



## ELAGAGE DES ARBRES AUX ABORDS DES LIGNES ELECTRIQUES

En règle générale l'élagage est à la charge d'ENEDIS (ex-ERDF) qui en informe le propriétaire au préalable.

Dans les autres cas, le propriétaire doit procéder à l'élagage :

- Si la plantation a été faite après la création de la ligne électrique
- Si la distance entre la ligne située en domaine public et l'arbre planté en domaine privé n'est pas respectée (voir règles et distances sur [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr))



## LE DEFFRICHEMENT

Est un défrichage toute opération volontaire entraînant directement ou indirectement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière.

Tout défrichage doit faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la D.D.T. - Cité administrative – PERIGUEUX – [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr).

# LA BOULANGERIE



Depuis le 1<sup>er</sup> mai, Hervé Janet a cédé son entreprise à Jordan Naudy employé depuis 2010 à la boulangerie.

Au cœur de son fournil, Jordan propose pains ordinaires, de campagne et céréales sous forme de tourtes, couronnes, bâtard et baguettes, le tout cuit au feu de bois ; sans oublier les viennoiseries : chocolatines, croissants et pains aux raisins.

En janvier, sur commande, les traditionnelles galettes des rois briochées ou frangipanes feront elles aussi parties de l'étal.

Outre les livraisons à domicile, Jordan fournit de nombreux dépôts de pain dans la région et en particulier l'épicerie du Relais de Nadaillac.

## Horaires :

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 7 à 9 heures  
Fermé le mercredi

Jordan Naudy – Boulangerie – 24590 NADAILLAC – tel 06 28 82 06 54 –  
[jojorcv@hotmail.fr](mailto:jojorcv@hotmail.fr)





Pour la dixième fois, la Ronde des Villages, cette année sous une météo particulièrement clémente, a animé notre village.

L'Office du Tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon a accueilli 4000 marcheurs sur son territoire. Mais la Ronde des Villages c'est aussi 700 bénévoles sur ses 19 communes.

Nadaillac peut être fier du nombre de plus en plus important de ses bénévoles, rejoints cette année par plusieurs jeunes, qui ont assuré le succès de cette manifestation. Nous ne leur dirons jamais assez : « Merci ! »

Souignons l'implication de « Bien Vivre à Nadaillac », en particulier pour la création des décors : ses adhérents se sont réunis plusieurs jeudis après-midi pour confectionner les pittoresques épouvantails ornant la salle des fêtes et beaucoup ont contribué, entre-autres, au bon déroulement du week-end.

Dès le vendredi matin, dans la joie et la bonne humeur, les bénévoles s'affairaient, chacun selon ses disponibilités. Les uns parcouraient les chemins et les ruelles du village pour installer le balisage du parcours, d'autres mettaient en place les structures de la rando elle-même (porte d'entrée, barrières de sécurité, signalisation du parking ou de l'arrêt de la navette). A l'intérieur, on installait les « babouïs » sur la scène, ornait la table du slogan « bien vivre à Nadaillac », préparait l'entrée pour l'accueil des randonneurs tandis qu'à la cuisine, on déballait et rangeait tout ce qui le lendemain servirait au ravitaillement des marcheurs.

Le samedi et le dimanche, les bénévoles sont au service des randonneurs. La journée commence très tôt pour l'accueil du premier marcheur et se termine tard après le départ du dernier. Elle se déroule suivant un timing très précis, toujours pour le plus grand confort de ceux-ci.

Cette année, on a servi le menu traditionnel après l'apéritif Fénelon fait par nos soins et ses accompagnements : tourain - rillettes d'oie – magret de canard – cabécou ou capelou – pâtisseries maison – vin rouge – café ; le samedi comme le dimanche.

Il faut remarquer qu'à Nadaillac, gâteaux et merveilles sont servis à volonté, du matin au soir : nombreuses sont les dames de toute la commune qui en confectionnent pour le plus grand plaisir de tous....

Il y a encore beaucoup de travail pour les bénévoles : il faut nettoyer, démontrer, ranger...pour que tout soit en ordre le lundi midi.

Aussi le dimanche 4 novembre, tous les bénévoles de la Ronde des Villages, dont une trentaine pour Nadaillac, se sont retrouvés à Carsac-Aillac pour un original repas (miche au pain) de remerciement.

Rendez-vous les 12 et 13 octobre 2019 pour une onzième Ronde des Villages où de nouveaux bénévoles seront les bienvenus.

Bonne et heureuse année à toutes et tous.



# *Budget*

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	263 121,45 €	220 573,14 €
Recettes	327 205,38 €	219 062,93 €

## BUDGET PRINCIPAL 2018

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	370 537,75 €	576 638,95 €
Recettes	370 537,75 €	576 638,95 €



## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	13 421,63 €	19 180,07 €
Recettes	26 306,56 €	20 878,18 €

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	22 830,79 €	46 544.00 €
Recettes	22 830,79 €	46 544.00 €

# ***Le R.P.I Gignac / Nadaillac / Estivals***

*La première rentrée scolaire a eu lieu en septembre 1992, la solidarité et les efforts de modernisation des municipalités ont ainsi évité la fermeture de l'école de Nadaillac et leur attractivité a permis la création d'un 4<sup>ème</sup> poste sur le RPI.*

*Aujourd'hui, à l'école de Gignac, la directrice, Pascale Lapeyre, accueille les Toutes Petites, Petites et Moyennes Sections et Delphine Murat les Grandes Sections et CP. A Nadaillac, Sandrine Blanchemaison a en charge les CE1 et CE2 tandis que notre directrice Laëtitia Gossoin enseigne aux CM1 et CM2.*

*Les effectifs sont depuis quelques années le point noir des conseils d'école, remettant chaque année en cause la pérennisation du RPI et ses 4 postes d'enseignants. Les parents, délégués, APE, enseignants et élus ont toujours travaillé ensemble permettant le maintien des liens étroits existants depuis longtemps entre les populations des communes respectives.*

*Dans cet esprit, les conseils municipaux de Gignac et Nadaillac se sont réunis le 25 avril 2018 et ont décidé à l'unanimité le maintien du RPI sur le territoire et leur soutien indéfectible à cette structure.*

*La qualité de l'enseignement, les compétences des enseignants successifs depuis la création du RPI ont permis et permettent encore un enseignement de qualité avec un suivi de l'enfant au plus proche de ses besoins. A noter l'importance non négligeable des classes moins surchargées qu'en zone urbaine.*

*La forte implication de toutes les forces vives (conseil d'école, enseignants, délégués des parents, associations des parents et municipalités) a prouvé qu'en travaillant ensemble, un RPI extra-ordinaire pouvait exister et perdurer sur presque trente années et même plus.*

*L'amplitude horaire large de 7 h à 19h pour l'accueil des enfants, la restauration de qualité et à faible coût, les tarifs de garderie peu élevés et une prise en charge financière importante des collectivités du service de transport scolaire sont également des atouts qui rendent ce RPI attractif.*

*Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une consultation a été lancée auprès des parents d'élèves concernant le maintien ou non de la semaine à 4 jours ½ : 68 % se sont prononcés pour un retour à 4 jours contre 32 % pour un maintien à 4 jours ½. Au vu de ces résultats, les conseils municipaux, conformément à l'avis du conseil d'école, ont validé le retour à la semaine de 4 jours (validé par le DASEN).*

*Les nouveaux horaires du temps scolaire (8h45-12h / 13h30-16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi) permettent d'intégrer les APC (Activité Pédagogique Complémentaire) avant le passage des transports scolaires, ce qui permet également à l'ensemble des élèves de pouvoir bénéficier et de respecter le temps minimum de pause méridienne (1h30). Malgré le retour à la semaine de 4 jours, l'amplitude horaire d'accueil des enfants ne change pas et augmente même légèrement.*

*L'accueil des enfants a été également mis en place dans chacune des communes pour le mercredi, en collaboration avec le centre de loisirs du Rionet pour Gignac ; à Nadaillac, la garderie est ouverte le mercredi matin pour accueillir les enfants en attendant le bus qui les transporte jusqu'au centre de loisirs La Tribu à St Geniès, bus qui les ramène au même point le soir à 18 heures avec également la possibilité de garderie.*

*Nous tenons aussi à remercier tous les employés municipaux rattachés aux services de cette école à laquelle nous tenons. Laëtitia Thomas, Christine Péré, Bruno Leymarie ont la charge des enfants à la garderie, cantine ou dans les transports. N'oublions pas Sylvie Pinton qui gère la cantine en proposant aux élèves des menus équilibrés et variés chaque jour. La cantine s'est d'ailleurs vue équipée dernièrement d'un nouveau lave-vaisselle, le précédent étant défectueux.*

*Enfin, nous tenons à rappeler que le but des municipalités est d'éviter la fuite des enfants vers d'autres établissements, elles sont à l'écoute des parents pour répondre à leurs demandes dans la mesure de leurs possibilités.*

# Les enfants, leur école

La classe de CM1-CM2 a rédigé un journal lors de la première semaine de rentrée. Les élèves ont écrit les articles et ils ont fait la mise en page. Voici un petit aperçu de leur travail.



## Journal de rentrée de la classe de CM1-CM2 Septembre 2018

# C'est la rentrée !

On a changé de niveau et on est un peu stressés car c'est toujours un peu plus dur que le niveau précédent. Mais on est contents de retrouver nos amis, même si on a perdu des amis parce qu'ils sont partis au collège.

Certains, comme Adam et les CE1, sont arrivés dans l'école de Nadaillac cette année et ils doivent s'habituer à leur nouvel environnement et aux autres élèves.

## Quelques changements

Cette année, l'école du mercredi matin a disparu ! Il n'y a plus de TAP et l'école se termine à 16h30.

Le matin, on se lève plus tôt pour prendre le bus pour aller à l'école parce que l'école commence à 8h45.

Pendant les grandes vacances, ils ont repeint les portes des toilettes en bleu flashy .

## Les Maîtresses

Mme Gossoin Laëtitia, la directrice, gère toute l'école de Nadaillac et enseigne aux élèves de CM1-CM2.

Elle nous aide en classe.

Cette année, il y a une nouvelle maîtresse : Mme Blanchemaison Sandrine. Elle gère la classe de CE1-CE2.

## À la cantine

La cuisinière Sylvie cuisine très bien : on a de la chance car dans les autres écoles, les repas ne sont pas aussi bons !

On adore les lasagnes, les moules-frites, les beignets au chocolat.

Il y a un plan qui indique où on doit se mettre et Christine le change aux vacances.

Parfois, avant les vacances, on peut se mettre où on veut dans la cantine.

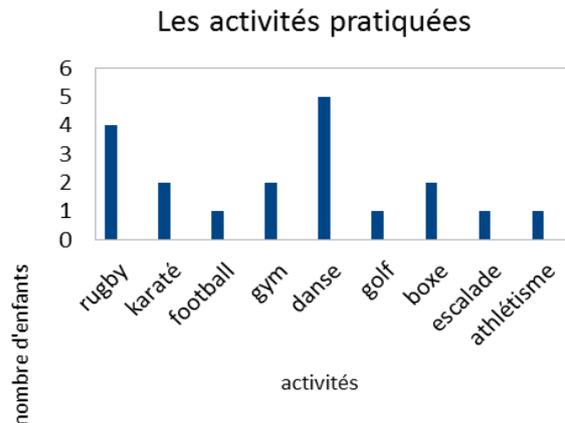
## Les récréations

Dans la cour, on peut jouer au foot, au rugby, à la corde à sauter, à l'élastique, au mini-golf... C'est amusant ! Les récréations durent 15 minutes.

# Nos sports

On est nombreux à faire du sport en dehors de l'école. Par exemple :

- le rugby : c'est un sport d'équipe. On joue à la main, pas au pied. Il faut plaquer pour arrêter le joueur.
- le karaté : c'est un sport très ancien. On a besoin d'un peu de souplesse ; ce n'est pas que du combat : il y a les échauffements et les positions. Il y a des ceintures de couleurs.
- la gymnastique : c'est un sport où il faut être souple et avoir un peu d'équilibre. On fait du sol, de la poutre, des barres et des sauts.



# Quelques jeux

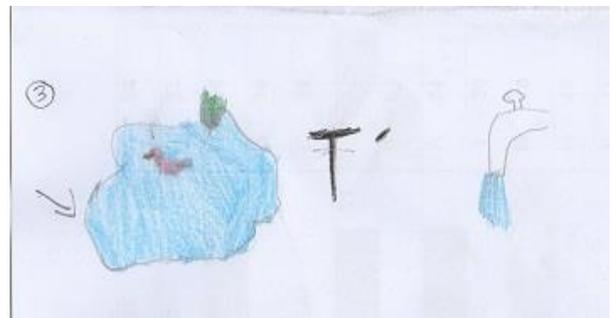
## Deux rébus :

### Charades / devinettes :

1) Je suis à Londres.  
J'affiche l'heure,  
Je suis très haut. Qui suis-je ?



2) Mon premier est la dernière syllabe de tigre.  
Mon deuxième est un autre nom pour dire pâtes.  
Mon tout est un animal des marécages.  
Qui suis-je ?



3) Mon premier est le début de moissonneuse,  
Mon second est la 14ème lettre de l'alphabet,  
Mon troisième est quelque chose que l'on boit,  
Mon tout est un animal qui vole.  
Qui suis-je ?

Dans le cadre du projet du salon du livre (Les p'tits loups), les CE1 CE2 ont travaillé sur les albums de l'auteur Raphaëlle Frier.

Les élèves ont adoré le livre « Dur dur les mots doux », ils ont donc décidé d'en inventer la suite.

### Dur dur les mots doux (la suite)

Mona et Dimitri sont tristes. Ils sont séparés car Mona n'est plus dans le même collège que Dimitri. Ils se téléphonaient au début tous les mercredis après-midi, mais un beau jour, ils ont oublié de s'appeler. Depuis, ils ne se voient plus.

Mona continue d'écrire des mots doux pour Dimitri et elle pleure en pensant à lui. Dans son collège, elle rencontre un nouveau garçon qui s'appelle Théo. Il est très gentil, il ne fait pas de ratures en écriture, il est farceur et il est intelligent. Bien sûr, il est aussi très beau ! Théo est amoureux de Mona. Mona quant à elle, l'aime beaucoup mais pas autant que Dimitri.

Dimitri aimerait changer de collège pour revoir Mona. Malheureusement, ses parents ne sont pas d'accords puisque le collège de Mona est trop loin de leur travail.

Dans son collège, il a, lui aussi une nouvelle amoureuse qui s'appelle Lina. Elle est très jolie, intelligente, elle ne se fait jamais punir. Pour finir, elle a de longs cheveux blonds, elle a des yeux bleus et elle est très gentille.

Dimitri l'aime beaucoup mais pas autant que Mona.

Dimitri et Mona continuent à être malheureux. Les parents de Mona et de Dimitri décident d'organiser un repas en amoureux pour qu'ils se retrouvent.

Le soir tombe et Mona arrive chez Dimitri. Ils sont tellement contents de se revoir qu'ils passent la soirée à discuter. Mona lui donne tous les mots doux qu'elle avait écrit pour lui. Ils redeviennent amoureux.

Les parents de Dimitri décident de changer de travail afin de permettre à Dimitri d'aller au collège de Mona.

# ASSOCIATIONS

## Composition du Bureau :

Président : GLAUDON Bernard

Vice-Président : POMMIER Eric

Secrétaire : LEYMARIE Bruno

Trésorier : PERRIN Philippe

*Société de chasse*  
**DE NADAILLAC**

2019 est là ; que le temps passe vite !!

## Bilan de la saison 2017 – 2018 :

- 30 sangliers
- 25 chevreuils
- 10 renards
- 2 lièvres
- 2 cerfs
- Très peu de petit gibier
- Un certain nombre de chasseurs ont participé à une journée sécurité organisée par la fédération de chasse

## Pour la saison en cours :

- Un cerf et une vingtaine de sangliers prélevés
- 3 renards et 1 lièvre

Très bonne saison pour les paloumayres et les chasseurs de bécasse.

Hélas peu de lièvres ! Le lapin abondant au printemps mais qui se fait rare en ce moment décimé par on ne sait quoi (maladie, sauvagine .....)

Cette année, le sanglier est en augmentation un peu partout malgré les prélèvements plus importants.

Le Chevreuil ! il est toujours là, on peut le voir à la tombée de la nuit, même le jour au coin d'un bois ou dans une prairie, parfois sur la route où il cause des accidents, soyons prudents !!

Comme les autres années, nous vous proposerons un repas chevreuil et un repas sanglier à la broche ouvert à tous. Nous espérons vous y retrouver nombreux pour passer une agréable journée.

Merci à tous et bonne chasse.

Le Président,  
Bernard GLAUDON



# SOPHROLOGIE

L'association «Le Chemin vers Soi» et Nadine VEYSSET FARGUES (Sophrologue) vous souhaitent une excellente année 2019 : la santé bien sûr, la sérénité, la réussite... Sans oublier de rire et de faire ce que vous aimez !

Et pour plus de sérénité encore, n'hésitez pas à nous rejoindre le mercredi soir à 18 h30 pour découvrir les bienfaits de la sophrologie Caycédienne (la première séance est gratuite).

Si vous souhaitez vous détendre, apprendre à relativiser, avoir un regard plus positif sur l'existence... venez nous rejoindre, nous serons ravis de vous accueillir.

**Pour plus de renseignements : Nadine VEYSSET FARGUES tel 06 81 18 55 88**



## NADAILLAC FITNESS

### Sportez-vous bien !

**Sports pour tous à la salle des fêtes –**

Stéphanie, éducatrice sportive, coach sportif à domicile, vous propose des cours de zumba adultes et enfants, gym douce, gym tonic, pilates, step.

Ouverts à tous, ces différentes activités vous sont proposées selon le programme suivant :

LUNDI	19h30 – 20h30	ZUMBA
	20h30 – 21h30	PILATES
MARDI	10h00 – 11h00	GYM DOUCE OU PILATES
	20h30 – 21h30	GYM TONIC
	21h30 – 22h30	STEP
MERCREDI	14h30 – 15h15	ZUMBA ENFANTS 3 A 6 ANS
	15h15 – 16h00	ZUMBA ENFANTS 7 ANS ET +
JEUDI	10h00 – 11h00	GYM DOUCE/ZUMBA GOLD



N'hésitez pas à les rejoindre

Pour tout renseignement : [stephdelsol@gmail.com](mailto:stephdelsol@gmail.com) ou 06.16.14.33.70



# COMITE DES FETES DE NADAILLAC



## Composition du bureau :

Président : Philippe PERRIN - Vice-présidente : Anne BRU  
Trésorier : Jean-Michel RHODDE - Vice-trésorier : Didier PINTON  
Secrétaire : Isabelle LASCAUX - Vice-secrétaire : Elodie DUBERNARD

## TOUTE L'EQUIPE DU COMITE DES FÊTES VOUS ADRESSE SES MEILLEURS VOEUX

Comme chaque année, nous vous présentons le bilan de l'année passée :

### Soirée Choucroute :

2ème édition pour le premier repas de l'année qui sera maintenu en 2019. 130 personnes ont profité de cette soirée du 17 mars 2018.

### Théâtre :

Bernard PALICOT tient toujours les rênes de la troupe du « petit théâtre de Nadaillac » qui compte 10 adultes et 2 ados. L'atelier théâtre junior est une nouvelle fois dirigé par Nicolas MARIN et Elodie DUBERNARD avec 10 enfants de + de 7ans. Nous retrouvons en majorité la même troupe que l'année dernière ainsi que des nouvelles recrues. Les séances sont le vendredi soir de 18h à 19h pour les enfants et à partir de 20h pour les adultes. Pour participer à l'atelier théâtre, il est préférable de nous contacter par mail courant mai. Ainsi, le comité de lecture sélectionnera des pièces adaptées pour le mois de septembre.

Les représentations font toujours autant rire et vous avez été 292 à nous applaudir. Nous remercions Léo DUBERNARD pour le prêt de sa grange à l'occasion des représentations.

### Les Aubades :

Les jeunes et enfants volontaires de la commune, parcourent les hameaux du village, (accompagnés de Bénévoles) pour présenter le programme de la fête votive aux habitants. Une tradition qui perdure chaque année. Nous remercions toutes les personnes qui réservent leurs meilleurs accueils à nos chers bambins et nous remercions également tous les dons.

### La fête votive : UNE FETE DE FOLIE !!!

Vous avez été encore plus nombreux que l'année dernière qui était déjà exceptionnelle ! Le groupe TTC a mis l'ambiance jusqu'à tard dans la nuit ainsi que la fête foraine. Le dimanche reste plus calme après une fête de folie la veille. Le vide grenier est toujours proposé mais rassemble de moins en moins d'exposants. Nous remercions une nouvelle fois Pascal et Didier pour les balades en calèche qui plaisent toujours autant.

### Repas champêtre du 13 juillet :

230 personnes était présentes le jour du 13 juillet pour un repas en extérieur, comme on les aime, avec un feu d'artifice et un bal populaire animé par un groupe country. Vous êtes de plus en plus nombreux à vous inscrire et profiter du moment, or les bénévoles, en coulisse, sont un peu moins nombreux et font le maximum pour vous servir. Nous profitons une nouvelle fois de les remercier pour le temps qu'ils nous offrent.

### Soirée beaujolais :

Il faut se le dire, les soirées les plus simples sont souvent les meilleures ! Un peu plus de 70 personnes sont venues déguster le vin nouveau avec son assiette de charcuterie composée de produits en partie locale. Une ambiance bon enfant a régné sur cette soirée que nous maintiendrons cette année.

### Téléthon :

Pour la 3ème édition, nous avons organisé une balade animée d'1h adaptée aux plus jeunes ainsi qu'une balade à vélo d'1h30. Malheureusement, les participants sont de moins en moins nombreux. Seulement 15 personnes pour la marche et 4 pour la balade à vélo.

Nous profitons de remercier Valentin RHODDE qui s'est rendu disponible pour sécuriser la balade à vélo avec son quad. Le concours de belote à regroupé 21 personnes « pour taper le carton », suivi d'un apéro casse-croûte. Les dons restent stables et nous avons reversé un montant de 960€ à l'AFM téléthon.

### Calendrier :

26 annonceurs locaux ont participé à la réalisation du calendrier 2019 par des dons pour un encart publicitaire. Le calendrier est distribué à tous les habitants du village.

### Un dernier mot : Merci !

Merci à vous de participer à nos manifestations et merci à vous bénévoles de nous réserver votre énergie afin d'offrir de bons moments à ceux qui veulent les recevoir.

**Si vous êtes intéressés de nous rejoindre, n'hésitez pas à nous le faire savoir par mail ou si vous voulez recevoir toutes les informations concernant nos actions, [cdf.nadaillac@gmail.com](mailto:cdf.nadaillac@gmail.com). Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook.**

**Et pour 2019, nous vous donnons rendez-vous, toutes les manifestations sont reconduites !**

16/03/19	Soirée Truffade avec animation dansante	13/07/19	Repas champêtre
27 et 28/04/19	Théâtre	19/11/19	Soirée beaujolais
24,25,26/05/19	Fête votive	Décembre	Téléthon

# L'APE - ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

## DES ÉCOLES DE GIGNAC ET NADAILLAC



### Constitution du bureau de l'APE

Suite au vote de l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-après la composition du Bureau 2018/2019

- Présidente : Stéphanie Tronche - Vice-Président : Benoît Chastanet
- Trésorière : Laëticia Thomas - Vice-Trésorier : Yann Ourcival
- Secrétaire : Fleur Dupeyrou - Vice-Secrétaire : Anne-Laure Malard

Nous souhaitons la bienvenue à Anne-Laure et Yann et les remercions d'avoir bien voulu prendre part à l'APE. Les membres du nouveau Bureau tiennent à remercier chaleureusement l'équipe sortante, pour le remarquable travail effectué durant ces dernières années.

Nous souhaitons enfin remercier, les enseignants pour leur implication, les personnels communaux pour leur dévouement, les municipalités de Gignac et Nadaillac pour leur soutien, ainsi que les habitants de nos villages qui participent à nos activités.

### Dates des manifestations faites et à venir

Afin de financer divers projets des écoles de Gignac et Nadaillac, l'APE vous propose :

- Une Zumba Party à la salle des fêtes de Nadaillac le dimanche 18 novembre de 15h à 16h30, animée par Stéphanie Lagorce.
- Une vente de brioches au sucre : vendredi 30 novembre 2018.
- Spectacle de Noël : proposé aux enfants des 2 écoles, le jeudi 20 décembre 2018 à NADAILLAC.
- Loto des écoles : **samedi 2 février 2019**, à la salle des fêtes de GIGNAC.
- Fête des écoles : **le samedi 29 juin 2019**, à la salle de fêtes et au Moulin de GIGNAC.

Ces manifestations se font en lien avec des activités proposées lors du périscolaire pour les décorations, confections de fèves et de couronnes, réalisations de gâteaux....

D'autres manifestations dont les dates ne sont pas encore déterminées vous seront proposées au cours de l'année.

**Nous vous rappelons que l'APE est une association dont l'objet est de récolter des fonds destinés à participer à la vie de nos d'écoles et au bien-être de nos enfants (sortie et voyages, achats de livres et de jeux, spectacles...).**

**Elle constitue par ailleurs, un parfait vecteur d'intégration pour les parents, nouveaux arrivants dans nos communes, et permet de créer des moments d'échanges et de partage entre les parents et les enfants, lors de rendez-vous conviviaux.**

**L'APE EST EN DANGER, sans nouveaux parents pour apporter de nouvelles idées, de la disponibilité lors des événements mais surtout en amont lors de réunions d'organisation et de réflexion.**

**Le bureau peut survivre avec peu de membres mais ce sera au détriment des manifestations proposées. Ce qui est agréable à 15 est épuisant à 5 !**

**Pour que l'APE perdure pour VOS enfants, nous avons besoin de VOUS !**

**Il est rappelé que l'ensemble des parents d'élèves sont membres de droit de l'APE. De ce fait, les réunions sont ouvertes à toutes et à tous ; des convocations circuleront dans les cahiers des enfants. L'organisation des manifestations n'est possible qu'avec l'aide de TOUS, nous comptons sur vous !**

Pour tous renseignements, idées, ou autres sujets, vous pouvez contacter les membres du bureau par mail à l'adresse suivante : [apegignacnadaillac@hotmail.fr](mailto:apegignacnadaillac@hotmail.fr) ou sur notre page Facebook **APE-Gignac/Nadaillac/Estivals**.



## Une saison déjà...

Cela fait maintenant un an et demi que notre nouveau club **Elan Salignacois Pays de Fénelon (ESPF)**, a vu le jour. Au cours de cette saison écoulée il a fallu harmoniser, apprendre à travailler tous ensemble dans le souci du développement de notre association. Dans les décisions prises, il est prévu l'agrandissement du club-house du Mascolet de St Crépin et Carluçet au printemps 2019. Nous avons également engagé le rapprochement avec le club de l'US St Geniès/Archignac/La Chapelle Aubareil : un vaste projet que de créer un grand club en Pays de Fénelon.

Notre club présente aujourd'hui une grande diversité de licenciés, 165 à ce jour, répartis en 2 équipes masculines séniors, 1 équipe féminine sénior en entente avec Sarlat, 1 équipe loisirs composée de vétérans, 1 équipe de futsal et une école de foot qui ne représente pas moins de 80 enfants âgés de 6 à 15 ans. Le tout encadré par une équipe dirigeante composée de 23 membres. Un partenariat avec la MFR de Salignac a également été réalisé dans le cadre de leur section foot.

Les différentes équipes évoluent sur plusieurs structures : Le stade du Mascolet de St Crépin/Salignac avec une pelouse refaite en mai 2018, le stade du Sol de Pierres de Paulin/Jayac avec une pelouse refaite en mai 2017, le stade du Poujol de St Crépin pour l'école de foot et enfin le gymnase du Mascolet pour le futsal.

Nous tenons à remercier le Conseil Départemental 24, la Communauté de Communes du Pays de Fénelon, le SIVU de St Crépin / Salignac et les municipalités de Salignac-Eyvigues, Paulin, Jayac, St Crépin et Carluçet, Borrèze et Nadaillac pour leur soutien.

Si vous souhaitez pratiquer le football dans un club convivial et quel que soit votre âge, l'équipe dirigeante de l'ESPF sera heureuse de vous accueillir et de vous compter parmi ses futurs adhérents.

Nous vous présentons au nom du club et de l'ensemble de ses adhérents nos meilleurs vœux pour 2019.

### Composition du bureau ESPF saison 2018/2019 :

*Président* : Patrick LEROUX

*Trésorier* : Eric PORTE

*Secrétaire* : Jean-Baptiste FRAYSSE

*Responsable école de foot* : Didier DUPRAT MONCAUT

*L'équipe dirigeante de l'ESPF*



## Bien Vivre à Nadaillac



L'association fête son deuxième anniversaire en ce début d'année 2019, et forte de ses quelques 70 adhérents, prouve sa vitalité. Merci à ceux et celles qui l'ont créée et qui en sont les piliers.

BVN participe largement à la vie de Nadaillac en étant très présent tout au long de l'année pour les événements de la commune. Notamment pour sa participation au Carnaval des enfants de l'École et à la Ronde des Villages ce qui contribue grandement à la renommée de notre village; B.V.N. s'investit aussi dans l'opération «Tulipes contre le cancer».

BVN c'est aussi la possibilité pour ses adhérents de se retrouver à de nombreuses occasions toute l'année, lors de sorties, de marches et bien sûr de repas où tout le monde aime à se rassembler.

Nous nous rappellerons quelques points forts :

Une sortie mémorable au Café Théâtre Côté Rocher à Rocamadour. Le titre de la pièce proposée "Faites l'amour avec un Belge"... pouvait faire craindre le pire... or, ce fut surtout deux heures de fous rires.

Seilhac. Là, dans un parc en plein cœur de la petite ville, circule dans des paysages à la même échelle tout un réseau de trains miniatures au décor composé d'une multitude de saynètes très réalistes. Nous étions tous en admiration devant tant de travail et d'imagination pour réaliser un tel ensemble.

La sortie à Toulouse. Nous étions finalement 32 à nous retrouver dans un super car. Une journée appréciée par tous, enrichissante au musée AEROSCOPIA, surprenante à bord d'un Concorde et spectaculaire en ce qui concerne le gigantisme du site d'assemblage des Airbus.

La bonne humeur générale lors du traditionnel Repas de Noël, animé cette année par Jean-Claude Ploton dont nous apprécions tous non seulement sa musique, mais aussi son entrain !

Nous vous rappelons que tous les habitants de Nadaillac de plus de 60 ans sont les bienvenus dans notre association.

Éliette Veyssière la vice présidente, Martine Cessac la secrétaire, Laurence Ploton la trésorière et Jean-Claude Leygonie le trésorier adjoint, tous ensemble, nous vous souhaitons une

# Belle Année 2019 !

Aubert Couraye du Parc, le président.



# MPS en 2018

L'aménagement du site de la Fontaine de la Belle va permettre la poursuite des travaux sur l'ancien lavoir. Rappelons que sa rénovation concrétisant un projet proposé par MPS (**M**émoire et **P**atrimoine **S**alignacois en Pays de Fénelon) et soutenu par la mairie a débuté le 21 juin 2014 par le déblaiement de ses deux bassins, journée mémorable pour les bénévoles de MPS et les Nadaillacois y ayant participé !

En 2018, sous la conduite de Jean-Pierre Lagarde et Bernard Glaudon, conseillers municipaux et membres de MPS, l'arbre dont les racines s'insinuaient dans les fissures du mur a été coupé et la déviation et l'éloignement de la route de Segonfond ont permis le dégagement total du lavoir, sans oublier la création d'une évacuation nécessaire à la vidange.

On peut désormais raisonnablement envisager la création d'un muret de soutènement et d'un escalier pour accéder aux bassins qu'il faudra nettoyer et crépir, et leur alimentation en eau...



Et pourquoi pas, dans un avenir proche, la fête des lavandières ???

Pour aider au financement de ces travaux, MPS fait appel aux généreux donateurs, sachant que tout don ouvre droit à réduction de 66 % de sa valeur sur le montant de vos impôts (exemple : un don de 20 € donne droit à une réduction de 13,20 €).

MPS a poursuivi ses activités en 2018, année marquée par diverses manifestations auxquelles ont participé les Nadaillacois membres de cette association œuvrant à la sauvegarde du patrimoine bâti mais aussi immatériel de notre petit territoire.

Citons pour mémoire l'inauguration des travaux de rénovation de l'église d'Eybènes, la journée de nettoyage de l'ancien atelier de charronnage de Borrèze, une journée découverte commentée du Pays de Fénelon, la participation au deuxième Rallye Fénelon, la présentation du recueil de contes traditionnels du Salignacois sauvegardés par Jeanine Appel-Muller et publié par M.P.S., la géolocalisation du petit patrimoine, déjà faite sur Nadaillac, Paulin et Saint-Crépin-Carlucet, l'atelier occitan et celui d'initiation à la danse traditionnelle.

## Contacts :

- Claude Latour - président – tel 05 53 28 86 48
- Martine Cessac – représentante locale de MPS  
au 05 53 51 04 23



# SERVICES COMMUNAUX

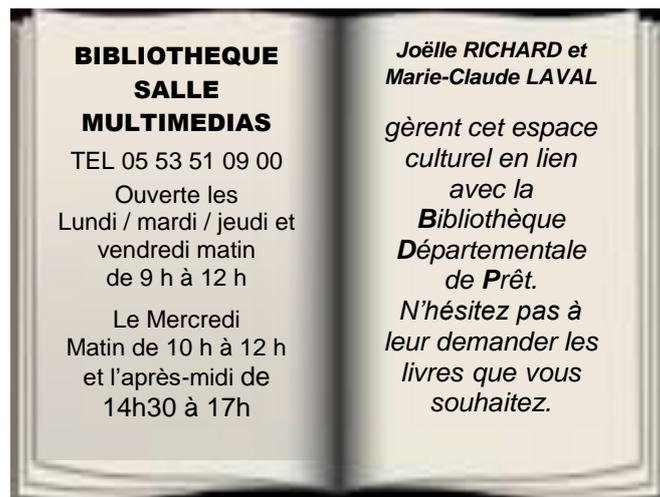
## SECRETARIAT DE MAIRIE :

- Le secrétariat de mairie est ouvert à la population :
- ✓ Le lundi de 9 heures à 12 heures
  - ✓ Le mercredi de 14 heures à 18 heures
  - ✓ Le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

☎ : 05 53 51 01 45

📠 : 05 53 51 53 31

@ : mairie.nadaillac@wanadoo.fr



**ASSISTANTE MATERNELLE**  
**à NADAILLAC**

Une assistante maternelle agréée est à la disposition des familles qui recherchent ce service : **Nicole WITTOUCH**

**Le Bourg – Tel 06 83 41 28 48**



© Ciel-Book Photo - 0412137251

### HEURES D'OUVERTURE

LUNDI / MARDI = 9 H – 12 H  
MERCREDI = 10 H – 12 H  
JEUDI / VENDREDI = 9 H – 12 H

**AGENCE POSTALE  
COMMUNALE**

**TEL : 05 53 51 09 00**

## GARDERIE ECOLE

**La garderie ouvre ses portes le matin à 7 heures 15**

**Le soir les enfants sont gardés jusqu'à 19 heures**

La garderie est également ouverte le **mercredi matin** dans l'attente du bus pour le centre de loisirs de St Geniès et le **mercredi soir** au retour de ce même bus

(Se renseigner auprès de la mairie)

## N° DE TELEPHONES UTILES

**SAMU : 15**

**POMPIERS : 18**

**GENDARMERIE : 17**

**Salignac : 05 53 28 66 85**

**ALLO MALTRAITANCE EN DORDOGNE : 05 53 53 39 77**

# Informations diverses

## RECENSEMENT OBLIGATOIRE A L'AGE DE 16 ANS

**CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE LIMOGES**  
**88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges**

**Accueil téléphonique uniquement :**

**05 55 12 69 92**

du lundi au jeudi de :  
08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

le vendredi de :  
08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

[csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

**Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16<sup>ème</sup> anniversaire et dans les trois mois suivants.**

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).



## LISTE ELECTORALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la date limite de dépôt d'une demande d'inscription sur la liste électorale a été supprimée ; **il est possible dorénavant de s'inscrire toute l'année.**

Il subsiste néanmoins une date limite avant chaque scrutin. Pour les **élections européennes** de mai 2019, **la date limite est fixée au 31 mars 2019.**

S'adresser en mairie pour tout renseignement.

# Prévention des incendies de forêt

## SYNTHESE DE L'ARRETE PREFECTORAL N°24-2017-04-05-001

	<b>DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 30 SEPTEMBRE</b>	
	<i>Tout brûlage est interdit</i>	
	<b>Du 1<sup>er</sup> Octobre à fin février</b>	
	<i>Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage</i>	<i>Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte,...)</i>
<i>Terrain situé dans une commune urbaine (1)</i>	<i>Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)</i>	<i>interdit</i>
<i>Terrain situé dans une commune rurale (2)</i>	<i>Soumis à déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)</i>	
<i>Professionnel (3)</i>	<i>Interdit</i>	

(1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune urbaine (communes absentes de la liste des communes rurales – liste en mairie)

(2) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale (voir liste des communes rurales en mairie)

(3) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives

(4) Le modèle de déclaration à remplir est annexé à l'arrêté préfectoral (voir en mairie)

### **Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages**

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués **que pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre au dernier jour de février et entre 10h et 16h**

- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après **établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie**

- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5m/s ou 20km/h)

- **Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie** échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

### **Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages**

- Avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres.

- Pour les parcelles d'une surface supérieure à 5ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5ha maximum séparés de bandes de terres nues d'au moins 10 m de large.

- Mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer. Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune.



# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Le SIRTOM simplifie votre geste de tri

Nous vous l'annonçons en fin d'année 2018, c'est désormais chose faite !  
Aujourd'hui tous les emballages se trient.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, vous pouvez déposer tous les emballages ménagers sans exception dans les contenants de tri jaunes : emballages en métal, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception.

*Quelques exemples : bouteilles et flacons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore sachets de brioche...*

Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage. Il ne faut pas déposer dans le contenant de tri les objets, quel que soit leur matériau.

Ce changement va engendrer une quantité supplémentaire d'emballages dans les contenants de tri jaunes. Afin de libérer de l'espace pour ces nouveaux emballages et maintenir la qualité des papiers, nous vous préconisons de **déposer tous les papiers dans les bornes de tri bleues** déployées sur le territoire. Ces papiers seront ensuite directement acheminés chez les papetiers.

Afin de faciliter votre geste de tri, vous allez recevoir une documentation **pour vous accompagner** dans la gestion de vos déchets. Par ailleurs, si vous êtes équipés de bac(s) individuel(s), nous vous invitons à demander les adhésifs des nouvelles consignes de tri auprès du SIRTOM ou de votre mairie.

Grâce à votre geste de tri, le SIRTOM agit en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : trions plus et mieux !



FILMS  
PLASTIQUES



SACHETS  
PLASTIQUES



BOITES  
PLASTIQUES



SACS  
PLASTIQUES



BARQUETTES  
PLASTIQUES



BLISTERS  
PLASTIQUES



POTS DE  
YAOURT

**AUJOURD'HUI,  
TOUS LES  
EMBALLAGES  
SE TRIENT.**



**LE SIRTOM SIMPLIFIE  
VOTRE GESTE DE TRI.**

**À JETER ?  
À RECYCLER ?**  
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLI GUIDE DU TRI



**ENSEMBLE  
FAISONS +  
POUR JETER -**



Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.

N°Vert 0800 204 054

© 2018 SIRTOM

## INFORMATION

### Une benne à encombrants

sera mise à la disposition des habitants de Nadaillac  
Route d'Estivals - «face au dépôt des Grèzes»

du 2 au 9 mai 2019 et du 19 au 26 septembre 2019

**Nous vous rappelons qu'il est interdit d'y déposer,  
réfrigérateurs, télé, produits dangereux et aérosols**

## Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Du Pays de Fénélon



Maison de services  
au public  
24370 CARLUX  
05 53 30 45 51



1 place de la Mairie  
24290 SALIGNAC  
05 53 31 23 06

### AIDE ET SERVICE A LA PERSONNE TOUT PUBLIC PORTAGE DE REPAS



**Vos besoins** : entretien de la maison, entretien du linge, aide à la préparation des repas à domicile, aide aux courses, aide à la mobilité, aide à la prise des repas, aide à la toilette, aide au lever et au coucher, aide à la sortie d'hospitalisation, accompagnement (médecin, promenade...), garde d'enfant à domicile et accompagnement, garde malade à l'exclusion des soins, aide administrative, autres...

*Le service s'adresse d'une part, aux personnes en perte d'autonomie et d'autre part, aux personnes souhaitant simplement se libérer de certaines tâches.*

Nous nous déplaçons à votre domicile pour étudier avec vous la prestation la mieux adaptée à votre situation.

**Le service de portage de repas** s'adresse à toute personne qui souhaite bénéficier d'un repas livré à domicile.

*Le repas est composé d'un potage, d'un hors d'œuvre, d'un plat principal (viande et légumes et/ou féculents), d'un fromage, d'un dessert et d'un morceau de pain.*

Les repas sont livrés en liaison froide, en matinée. Ils sont conditionnés en barquette filmée et le réchauffage des plats peut se faire de manière traditionnelle (casserole, poêle, plat à four...) ou au four micro-ondes.

***Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 %.***

***Une attestation fiscale est délivrée chaque année.***



**CROIX ROUGE**

croix-rouge française

La Croix Rouge est installée dans ses locaux au 14 Route de Brive (A côté de l'Agence Immobilière).

La Croix Rouge Française soutient les personnes en difficulté grâce à la distribution de colis alimentaires les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois de 9h30 à 11h30.

Cette aide est soumise à un barème, suivant les revenus et les charges du foyer, des justificatifs sont demandés lors de la constitution du dossier. Actuellement, une quinzaine de foyers bénéficient de cette aide sur notre territoire.

Tous les dons en nature ou argent sont acceptés.



**PRIERE DE NE PAS DEPOSER LES POCHEs DE VETEMENTS SUR LE TROTTOIR LES APPORTER LES JOURS D'OUVERTURE.**



### **VESTIBOUTIQUE**

La vestiboutique est ouverte les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedis de chaque mois de 10 heures à 12 heures

### **TELE ASSISTANCE DE LA DORDOGNE**

#### **Vivre et vieillir chez soi**

Afin de lutter contre l'isolement et le sentiment d'insécurité, les personnes âgées peuvent avoir recours un service de téléassistance. Différents organismes associatifs ou non peuvent proposer un tel dispositif. Attaché à la dimension sociale e ce service, le Département a délégué la téléassistance ou les publics les plus vulnérables à Cassiopea.

#### **Vous souhaitez vous équiper en téléassistance ?**

**Le Conseil départemental de la Dordogne peut participer financièrement à ce dispositif dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Pour cela, une délégation de service public a été confiée à l'association CASSIOPEA.**

Ce service peut intervenir auprès des bénéficiaires de l'APA pour la mise en place et la gestion administrative du dispositif. Il dispose d'un centre d'écoute situé en Dordogne, à Périgueux.

Il s'agit d'un dispositif d'alarme relié à une centrale d'écoute 24h/24 et 7j/7, actionné par une simple pression sur un boîtier portatif ou par l'intermédiaire d'un bracelet. Il assure une intervention rapide, en cas de chute ou de malaise.

La transmission de l'appel se fait automatiquement vers la centrale d'écoute qui assure une permanence continue et déclenche le dispositif d'aide le plus approprié (famille, voisin, médecin, secours, gendarmerie...).

**Pôle Personnes Agées**

**CONSEIL GENERAL**

Direction Départementale de la  
Solidarité et de la Prévention  
(DDSP)

Cité Administrative Bugeaud – CS 70010  
24016 PERIGUEUX Cedex

**Tél. 0553026674 / 0553026675  
0553026671**

## Le mot des gendarmes

Sachez que dans la plupart des cas, les vols et les cambriolages sont dus à des oublis, des imprudences ou des excès de confiance, donc :

- Ne pas laisser les clés de véhicule sur le contact même pour de brefs moments.
- Fermer à clé les habitations, les ateliers et les dépendances lorsque vous êtes amenés à vous absenter de votre domicile même pour temps limité.
- Ne pas communiquer d'informations personnels sur les réseaux sociaux (lieux de vacances...)
- Ne pas laisser de message sur votre répondeur laissant deviner votre absence prolongée.
- Prévenir vos proches voisins de votre absence, demander qu'ils vous ouvrent les volets régulièrement, et faire enlever votre courrier de la boîte aux lettres.
- Déposer les objets de valeurs en lieu sûr (Penser à noter leurs caractéristiques et à les photographier)
- Protéger votre habitation (clôture, éclairage par détection, protection par alarme avec alerte sur portable ou via une télésurveillance, et protection par système de vidéosurveillance...).

Pour les commerces les dispositifs suivants sont préconisés pour renforcer la sécurité et éviter ou ralentir l'intrusion.

- protections mécaniques de type rideau métallique
- pose de vitrages résistants aux chocs importants
- installation de caméras et ou protections électroniques « détection intrusions » avec éclairage
- clôturer si les lieux sont isolés

Signaler à la Gendarmerie tout comportement suspect ou comportement ambigu « démarchages de faux artisans, faux sourds et muets, faux agents EDF ou administratifs »  
Noter ou prendre en photo les plaques d'immatriculation.

### LE SAVIEZ VOUS

**-OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** – Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir le formulaire en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, auprès de votre brigade de gendarmerie.

**-POUR LES COMMERÇANTS** : une demande auprès du correspondant sûreté de la brigade de Sarlat peut être effectuée via notre adresse mail pour organiser une rencontre sur site, afin de vous conseiller.

C'est par l'échange régulier d'informations que nous parviendrons, gendarmes et population, à lutter efficacement contre la délinquance.

#### La communauté de brigades de SARLAT–LA–CANEDA, c'est :

la brigade de SARLAT LA CANEDA - **05-53-31-71-10**  
ouverte tous les jours de l'année de 08 à 12 heures et de 14 à 19 heures  
Dimanche et jours fériés de 09 à 12 heures et de 15 à 18 heures.  
**cob.sarlat-la-caneda@gendarmerie.interieur.gouv.fr**

La brigade de SALIGNAC-EYVIGUES - **05.53.28.66.85**  
ouverture : le mercredi et le samedi de 14 à 18 heures

La brigade de CARLUX - **05.53.28.66.80**  
ouverture : le mardi de 14 à 18 heures et le samedi de 08 à 12 heures

**En cas d'urgence composer le 17 pour entrer en communication avec un opérateur de la Gendarmerie.**

# Artisan ou commerçant, vous avez un projet d'investissement pour moderniser ou développer votre entreprise ?

Des aides financières sont possibles !

La communauté de communes Pays de Fénelon - pour le compte du Pays du Périgord Noir - porte la stratégie Artisanat Commerce et le dispositif « OCMR » (Opération Collective en Milieu Rural) en faveur des commerçants et artisans du territoire.

Ce dispositif permet aux entreprises du Périgord Noir de bénéficier d'aides financières permettant de soutenir la modernisation de l'outil de production des entreprises, sous certaines conditions.

Quel que soit votre projet, pour connaître les modalités et savoir si vous pouvez prétendre à ces aides, n'hésitez pas à contacter Rébecca Dain – chargée de mission développement économique au 06.20.61.13.32 ou par mail [fisac@paysdefenelon.fr](mailto:fisac@paysdefenelon.fr)



## Vous avez un projet d'investissement pour moderniser ou développer votre entreprise ?

Sur le territoire du Périgord Noir, les entreprises peuvent bénéficier  
d'aides financières dans la cadre d'un dispositif porté par les  
Communautés de Communes nommé :

**OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL**

en faveur de l'artisanat et du commerce.

**Quelque soit votre projet, n'hésitez pas à nous consulter  
pour vérifier son éligibilité !**

Renseignements : Rébecca DAIN  
Chargée de mission développement économique  
06.20.61.13.32 ou par mail [fisac@paysdefenelon.fr](mailto:fisac@paysdefenelon.fr)



Communauté de communes Pays de Fénelon  
Pour le compte du Pays du Périgord Noir

# TAXE DE SÉJOUR : mode d'emploi

## Changement !!

### • Tarifs 2019 :

- La réforme de la taxe de séjour entrera en vigueur sur tout le territoire national à compter du 1er janvier 2019.
- Ainsi des modifications interviennent :
- dans le barème tarifaire
- dans l'application d'un pourcentage sur le coût des nuitées (compris entre 1% et 5%) pour les catégories d'hébergements non classés ou en attente de classement.

Le conseil communautaire en date du 27 septembre 2018 a validé les tarifs ci-après conformément à la nouvelle réglementation :

	Tarif voté (taxe additionnelle du Département incluse)	
Palace	2.20 €	<p><b>NOUVEAUTÉ</b></p> <p>Hébergements non classés ou en attente de classement (à l'exception des campings et des chambres d'hôtes !!)</p> <p>La taxe de séjour est collectée sur la base d'un tarif variable :</p> <p>Le tarif variable voté par la Communauté de Communes du Pays de Fénelon est de 3%, auquel s'ajoute 0.3% de taxe additionnelle au profit du Département de la Dordogne,</p> <p>soit un <b>taux de 3.3%</b>.</p> <p>Mode de calcul :</p> <p>Coût du séjour ÷ nombre de nuitées ÷ nombre total d'occupants = <b>coût de la nuitée</b></p> <p>Coût de la nuitée x 3.3% = taxe de séjour journalière à payer par personne * (plafonnée à 2.20 €)</p> <p><i>*uniquement à percevoir auprès des personnes assujetties et non exonérées</i></p>
Hôtel 5*	1.65 €	
Hôtel 4*	1.10 €	
Hôtel 3*	0.88 €	
Hôtel 2*	0.66 €	
Hôtel 1*	0.44 €	
Camping 5*	0.55 €	
Camping 4*		
Camping 3*		
Camping 2*		
Camping 1*		
Camping non classé	0.22 €	
Location meublée (gîte) 5*		
Location meublée (gîte) 4*		
Location meublée (gîte) 3*		
Location meublée (gîte)		
Location meublée (gîte)	0.44 €	
Village de vacances 5*	0.66 €	
Village de vacances 4*		
Village de vacances 3*		
Village de vacances 2*		
Village de vacances 1*		
Chambre(s) d'hôtes	0.44 €	
<p><b>Montant à percevoir =</b></p> <p>Nombre de personnes assujetties et non exonérées x nombre de nuits</p> <p>x tarif applicable (<i>cf tableau ci-dessus</i>)</p>		

### Rappel des cas d'exonération :

- Les mineurs (- 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat saisonnier employés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

## Rappel des obligations du logeur :

1. Déclarer à la Mairie où se situe l'hébergement de l'ouverture de l'activité
2. Afficher les tarifs en vigueur de la taxe de séjour dans son lieu d'accueil
3. Percevoir la taxe de séjour
4. Tenir un « registre du logeur » (mis à sa disposition sur le site de la communauté de communes)
5. Informer la Communauté de Communes de tout changement concernant l'hébergement (*changement de classement, de capacité d'accueil, fermeture définitive ou temporaire...*)
6. Reverser la taxe de séjour à la Communauté de Communes aux périodes définies :

	Période de perception		Dates de reversement	
	De décembre à mai		Entre le 1er et le 15 juin	
	De juin à août		Entre le 1er et le 15 septembre	
	De septembre à novembre		Entre le 15 novembre et le 1er décembre	

Le dernier versement /déclaration pur l'année en cours doit se faire avant le 1er décembre.

## Païement de la taxe de séjour par le logeur :

En cas de location via les opérateurs numériques tels que Airbnb, Booking, Homelidays, Aritel.... le propriétaire doit s'assurer auprès de ses locataires ou de son espace client que le paiement de la taxe de séjour a été intégralement payée lors de la réservation en ligne ; à défaut un complément pourra être demandé au locataire. L'opérateur numérique reversera directement à la collectivité ce qu'il aura collecté au titre de la taxe de séjour sur son territoire.

La taxe de séjour est perçue uniquement par l'intermédiaire des logeurs (professionnels ou occasionnels) et ce avant le départ du client qui reçoit (à sa demande) en retour une facture ou une quittance faisant état du paiement de la taxe.

A l'appui de son versement, le logeur doit joindre un chèque global qu'il établit à l'ordre du Trésor Public pour le montant total des taxes qu'il a encaissé auprès de ses clients.



Attention : il n'est pas règlementaire de faire établir par chacun des locataires des chèques individuels et de les transmettre à la Communauté de Communes ; **ainsi la collectivité refusera les chèques émis par les locataires !!!**

**Conformément aux dispositions de l'article L.2333-38 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération en date du 20 septembre 2016, la Communauté de Communes a mis en place la taxation d'office. En effet, en cas de non perception ou de non déclaration de la taxe de séjour par un hébergeur, la Communauté de Communes du Pays de Fénelon, après avoir eu recours à toutes les notifications et mises en demeure préalables, peut émettre un titre à l'encontre de l'hébergeur pour taxation d'office.**

## Documents nécessaires mis à la disposition des propriétaires d'hébergements :

- Tableau des tarifs en vigueur
- Registre du logeur /formulaire de déclaration
- Outil de calcul de la taxe de séjour pour hébergement non classé ou en attente de classement
- Reçu pour locataire
- Attestation de non location

### En cas de difficulté à remplir les formulaires :

la régie Taxe de Séjour est à votre disposition  
au siège de la Communauté de Communes – 1 place de la Mairie – 24590 SALIGNAC EYVIGUES  
au 05 53 30 43 57  
ou [compta@paysdefenelon.fr](mailto:compta@paysdefenelon.fr) ou [accueil@paysdefenelon.fr](mailto:accueil@paysdefenelon.fr)

L'ensemble de ces documents est disponible sur simple demande au secrétariat de la Communauté de Communes ou disponibles sur notre site internet : <https://www.paysdefenelon.fr/index.php/competences/tourisme/taxe-de-sejour>